

conventions sur le changement climatique et sur la biodiversité : «À titre de dirigeants politiques, il nous incombe de forcer l'allure et de reculer les limites de la coopération internationale. Les nations... ont le génie humain nécessaire pour créer un monde exempt de privations et à l'abri de la dégradation. Tout ce qu'il faut, c'est que les gouvernements assurent la direction dont le monde a désespérément besoin.»

Il incombe à notre Assemblée générale de continuer à dépasser les limites et de jouer elle-même un rôle directeur, en constituant une Commission pour le développement durable et en organisant la Conférence sur les hautes mers.

Beaucoup de questions d'organisation se posent également, comme la réforme du système de développement de l'ONU, qui réclame notre attention immédiate. Le Canada a mis de l'avant des propositions détaillées en juillet au Conseil économique et social, et nous continuerons à jouer un rôle actif dans ce domaine.

Quelle tâche énorme nous nous sommes donnée! Mais l'une des leçons que nous avons apprises au cours de l'après-guerre froide, c'est l'absence de répit, de longue pause pour la contemplation et la réflexion.

Les décisions doivent être prises rapidement et, une fois qu'elles l'auront été, tous les États membres devront les appuyer vigoureusement et s'y conformer.

Le mois dernier, à la Conférence de Londres sur l'ancienne Yougoslavie, j'ai fait savoir de façon non équivoque que le Canada s'impatientait de la pose qui passe traditionnellement pour de la diplomatie internationale. Je sais que d'autres membres de l'Assemblée partagent cette frustration. Au moment où nous nous parlons, le nombre des victimes continue à augmenter dans ce qui reste de la Bosnie-Herzégovine, sans parler des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui souffrent de la famine en Somalie.

Les Nations Unies ont besoin de l'engagement de leurs États membres, de décisions mûrement réfléchies, et d'actions concrètes, faute de quoi elles sont vouées à l'échec.

Ne passons donc pas les quatre ou cinq prochaines années à débattre les subtilités de tel ou tel principe, de tel ou tel concept. Mettons-nous plutôt à l'oeuvre pour bâtir la paix et la prospérité.

Seuls ont leur place ici ceux et celles qui sont prêts à oeuvrer pour l'atteinte de ces nobles objectifs, et personne ne devrait prendre congé sans avoir confirmé son engagement à collaborer au profit de tous les peuples du monde. ■

## Allocution de l'ambassadrice au désarmement aux Nations Unies

*Voici des extraits d'une allocution prononcée par M<sup>me</sup> Peggy Mason, ambassadrice au désarmement, devant le Premier comité de l'Assemblée générale des Nations Unies, à New York, le 15 octobre 1992. Un résumé des résolutions sur le contrôle des armements et le désarmement, adoptées par la 47<sup>e</sup> Assemblée générale (AGNU 47), sera présenté dans le prochain Bulletin du désarmement.*

Le Canada, comme les autres pays, se félicite de la fin de la guerre froide. Les niveaux sans précédent d'armements accumulés durant cette période tendue entre l'Est et l'Ouest étaient, pour les deux camps, et indirectement pour la communauté mondiale, un fardeau intolérable. La course aux armements entraînée par la guerre froide était l'obstacle principal à la cause du désarmement et du contrôle des armements. C'est un hommage à la persévérance des Nations Unies, de la Conférence du désarmement, de la CSCE et d'autres organes multilatéraux s'intéressant au contrôle des armements, que l'on ait pu accomplir autant, même lorsque le climat politique semblait si sombre.

Nous devons toutefois reconnaître que le défi d'aujourd'hui consiste à adapter les succès remportés de haute lutte en matière de contrôle des armements et de désarmement aux nouvelles menaces qui se présentent pour la sécurité internationale dans le sillage de la guerre froide.

C'est pourquoi le Canada salue l'acceptation générale du fait que les travaux de la Commission doivent se situer résolument dans le contexte plus vaste de la sécurité mondiale. Le contrôle des armements est un instrument, non un but en soi. Durant la guerre froide, l'objectif était de contenir et de limiter les tensions entre l'Est et l'Ouest. Aujourd'hui, nous devons chercher à comprendre les conditions nécessaires à l'instauration de la sécurité dans le monde et à nous servir des accords de contrôle des armements pour établir les bases sur lesquelles reposera la sécurité internationale.

À maintes occasions, mon gouvernement a souligné la nécessité de promouvoir la démocratie pour favoriser des relations harmonieuses entre États...

Il existe aussi un lien évident entre le développement et la démocratie. Les nations et les peuples doivent pouvoir jouir d'un niveau de vie raisonnable, si nous voulons que la démocratie se propage. C'est là qu'interviennent le contrôle des

armements et le désarmement. Si nous parvenons à nous entendre sur le contrôle des armements dans le monde et sur des moyens d'assurer le désarmement, alors nous améliorerons les perspectives de stabilité régionale et mondiale, ainsi que les chances de voir s'instaurer une paix et une sécurité véritables.

Nous abordons aujourd'hui ces questions vastes et complexes, et le Canada se réjouit des orientations constructives que contient le rapport du Secrétaire général intitulé *Agenda pour la paix*. Ainsi, l'importance que le Secrétaire général attache à la «consolidation de la paix» établit le contexte général des travaux de la Commission. Son appui en faveur d'un resserrement des liens entre les Nations Unies et les organisations régionales trace peut-être aussi la voie de nos délibérations futures.

### Approches régionales

Membre tout récent de l'Organisation des États américains, le Canada a voulu partager avec ses nouveaux partenaires sa longue expérience de la vérification et de l'élaboration de mesures de confiance et de sécurité. L'OEA compte aujourd'hui un groupe de travail qui étudie l'application de ces mesures à la sécurité régionale. D'autres organisations régionales pourraient aussi profiter de l'expérience acquise et des progrès accomplis au niveau du contrôle multilatéral des armements.

Le Canada s'applique à promouvoir la paix en participant aux activités des cinq groupes de travail établis dans le cadre des négociations multilatérales du processus de paix au Moyen-Orient...

Les efforts du Groupe de travail sur le contrôle des armements et la sécurité régionale présentent un intérêt incontestable pour les délibérations de la Commission. Les discussions du Groupe de travail ont porté sur un large éventail de mesures propres à renforcer la confiance et à limiter les armements, en vue d'instaurer la paix et la stabilité dans la région.

Le Canada, en sa qualité de partie non régionale à la phase multilatérale du processus de paix, cherche d'abord à appuyer les efforts des coparrains et de tous les participants afin de faire progresser l'ensemble du processus de paix. C'est aux parties engagées dans les négociations bilatérales directes qu'il appartient de résoudre le conflit arabo-israélien. Les négociations multilatérales ne sauraient remplacer ces entretiens directs.

Cependant, les négociations multilaté-